

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Le 25 mai 2015

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Parc éolien de Saint-Cyprien
Demande d'information de la commission en audiences publiques
(Dossier 3211-12-185)**

Madame,

Veillez trouver en pièce jointe la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la question posée le 21 mai 2015 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.


Porte-parole *POUR MARIO-EVE FORTIN*

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

p.j.

Problématique de contamination de l'eau souterraine à Napierville

Mise en contexte

Les Raffineries de Napierville inc. opèrent une usine située à Napierville dont les principaux produits utilisés sont les dichlorobenzènes (DCB) et le naphtalène.

Historique de la contamination

La principale problématique environnementale de cette entreprise est liée à un déversement de 80 tonnes de DCB qui aurait eu lieu en 1968 et qui aurait causé une contamination des sols et de l'eau souterraine. Cette contamination, qui a été découverte en 1986 par la Municipalité de Napierville, implique des liquides non miscibles et plus denses que l'eau.

Mesures en place

Un piège hydraulique est maintenu sous le site afin de contrôler la propagation de la contamination en DCB et assurer le confinement de l'eau souterraine contaminée, et ce, tout en respectant les besoins de la compagnie et ceux des puits voisins, dont ceux de la municipalité de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville.

Depuis 1988, la compagnie procède à des relevés piézométriques et à l'échantillonnage de l'eau de certains puits (puits d'observation sur son site et autour). La qualité de l'eau des puits de la municipalité fait partie de ces vérifications. Selon cette information, les résultats du suivi montrent l'efficacité du piège hydraulique pour empêcher la migration de DCB vers les puits municipaux.

En 2006, les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux souterraines ont indiqué une hausse des concentrations en DCB au puits d'observation PO-4. Ce puits est aménagé dans le roc à l'ouest du site et à 35 m de la rivière L'Acadie.

À la suite de la découverte de cette contamination, des travaux de caractérisation ont été réalisés entre 2009 et 2011 dans le but de délimiter l'étendue de la contamination. Selon le consultant, cette présence de contamination est attribuable à une source distincte de celle présente à l'est du site et dont l'origine reste à confirmer. Les résultats des travaux de caractérisation ont montré la présence de deux principales voies de migration des panaches de DCB : une migration horizontale de surface dans les alluvions en direction de la rivière L'Acadie et une autre verticale à travers un horizon de till peu perméable pour atteindre la nappe du roc qui est présentement sous l'influence du piège hydraulique.

Il est à noter que les concentrations en DCB mesurées lors du suivi annuel dans la rivière L'Acadie respectent les critères de résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts (RESIE) du ministère. Bien que la migration de la contamination vers cette rivière semble peu significative, la compagnie a installé une tranchée pour intercepter le panache des eaux souterraines contaminées qui circule dans la nappe de surface dans le secteur ouest de l'usine et de prévenir les impacts potentiels à la rivière de l'Acadie. L'interception des eaux contaminées est réalisée à l'aide d'une tranchée creusée à l'extérieur de la bande riveraine de la rivière L'Acadie, soit à 10 m en amont de la bande, et ces eaux sont pompées vers le système de traitement des eaux existant de l'usine.

Résultats des suivis environnementaux

Selon le rapport de suivi des eaux souterraines de 2014, le Ministère note les conclusions suivantes:

- Le piège hydraulique actuellement en place demeure efficace pour empêcher la migration de puits en phase dissoute vers les puits de la municipalité.
- Les résultats d'analyse pour l'eau souterraine captée aux puits Poupart, Saint-Henri, Saint-Alexandre, Saint-Cyprien et Saint-Martin indiquent que tous les paramètres analysés se situent sous la limite de détection du laboratoire; la conclusion est la même pour l'échantillon prélevé au réseau d'aqueduc de la Ville de Napierville.
- Les résultats d'analyse des paramètres analysés sur les échantillons prélevés à la rivière de L'Acadie respectent les critères de vie aquatique aiguë (CVAA) du Ministère.
- La qualité de l'effluent de l'usine rejeté à la rivière de L'Acadie respecte également les CVAA.